

DIRECTION GÉNÉRALE DU TRÉSOR
ET DE LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE



Tél. : 27 20 30 90 20
Fax : 27 20 21 35 87
E-mail : info@tresor.gouv.ci
Adresse : BP V 98 ABIDJAN

Abidjan, le 21 FEV 2025

Le Directeur Général

N° 001129 /MFB/DGTCP/DSDI/SDAJ/KKP

NOTE DE SERVICE

Destinataires : Tous les services

V/Réf. :

Objet : Désignation de l'Administrateur Général du Centre Médical du Trésor Public

Nombre de pièces jointes : 01

Par la présente, j'ai l'honneur d'informer l'ensemble du personnel qu'à l'issue d'une sélection par appel à candidatures, et conformément à la décision ci-jointe, Monsieur ALLA Patrice, Administrateur Général des Services Financiers, matricule 202 264 M, a été désigné en qualité d'Administrateur Général du Centre Médical Paul Antoine BOUHOUN BOUABRE du Trésor Public.

L'intéressé remplace à ce poste Monsieur DJAHA Kouassi, appelé à d'autres fonctions.

LARGE DIFFUSION



AKOUSSI Arthur Augustin Pascal
Directeur Général
du Trésor et de la Comptabilité Publique





DIRECTION GÉNÉRALE DU TRÉSOR
ET DE LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE

Décision n° 0150 /MFB/DGTCP du 21 FEV. 2025
portant nomination de Monsieur ALLA PATRICE en qualité d'Administrateur
Général du Centre Médical Paul Antoine BOUHOUN BOUABRE du Trésor Public

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DU TRÉSOR ET DE LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE,

- Vu la Constitution ;
- Vu la loi n° 2019-678 du 23 juillet 2019 portant réforme hospitalière ;
- Vu le décret n° 96-877 du 25 octobre 1996 portant classification, définition et organisation des établissements sanitaires privés ;
- Vu le décret n° 2023-813 du 16 octobre 2023 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2023-814 du 17 octobre 2023 portant nomination des Membres du Gouvernement, tel que modifié par le décret n° 2023-1023 du 27 décembre 2023 ;
- Vu le décret n° 2023-820 du 25 octobre 2023 portant attributions des Membres du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2023-960 du 06 décembre 2023 portant organisation du Ministère des Finances et du Budget ;
- Vu le décret n° 2024-65 du 14 février 2024 portant nomination du Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique ;
- Vu l'arrêté interministériel n° 250/MSHP/MEPS du 4 avril 2019 fixant les tarifs des actes de santé applicables aux assurés de la CMU dans les établissements sanitaires publics et privés investis d'une mission de service public sanitaire ;
- Vu la Décision n° 1135/MEF/DGTCP/DEMO du 10 novembre 2022 portant création, attributions et fonctionnement du Centre Médical Paul Antoine BOUHOUN BOUABRE du Trésor Public ;
- Vu le Règlement Intérieur du Centre Médical Paul Antoine BOUHOUN BOUABRE du Trésor Public ;

Considérant les nécessités de service,

D É C I D E



Article 1^{er} : Est nommé, en qualité d'Administrateur Général du Centre Médical Paul Antoine BOUHOUN BOUABRE du Trésor Public, Monsieur ALLA PATRICE, Administrateur Général des Services Financiers, matricule 202 264 M.

Article 2 : L'intéressé a droit aux avantages liés à sa fonction.

Article 3 : La présente décision prend effet à compter de sa date de signature.

Fait à Abidjan, le 21 FEV. 2025

Ampliations :

- Direction Générale
- Tous les services
- Intéressé
- DDA

1
1
1
1

